Expertise d'étalons Haras Zangersheide

17 mars 2024

Studbook Zangersheide VZW - Règlement

L'expertise d'étalons organisée par le Studbook Zangersheide V.Z.W., ayant pour objectif l'approbation à la monte pour la saison 2024, se tiendra le 17 mars au Haras Zangersheide (BE). L'expertise est ouverte aux nouveaux candidats étalons et aux étalons âgés de cinq ans et plus déjà approuvés pour leur confirmation. Tous seront présentés sous la selle.

Conditions

L'expertise est ouverte à tous les étalons à partir de 4 ans (nés en 2020 et avant) enregistrés dans un stud-book reconnu de chevaux de sports et détenteurs d'un certificat d'origine sur quatre générations.

Engagements

Les engagements s'effectuent en ligne sur <u>www.zangersheide.com</u>, en complétant le formulaire d'inscription et en transmettant le protocole vétérinaire ainsi que les x-rays requis avant **le 4 mars 2024**. Les engagements doivent être accompagnés :

- d'une copie du certificat d'origine de l'étalon et si possible, de celui de sa mère;
- de toute information démontrant que l'étalon provient d'une lignée intéressante pour l'élevage de chevaux de saut d'obstacles, ainsi que toute information officielle concernant les conditions de l'approbation de cet étalon dans un autre stud-book;
- pour tous les nouveaux candidats étalons: un compte rendu d'examen clinique à télécharger sur <u>www.zangersheide.com</u> (il est obligatoire de le faire compléter par votre vétérinaire) et à nous retourner par courriel avec les 16 x-rays parfaitement lisibles exigés, à savoir : voir rapport clinique, page 3

Attention : Ces clichés devront dater de moins de 6 mois.

Présélection

Après engagement, une présélection sera réalisée par notre commission vétérinaire sur base des x-rays. A la suite de quoi, les candidats admissibles seront convoqués à l'expertise. Avant la présentation, le propriétaire devra remettre au secrétariat officiel le passeport orignal de son candidat étalon.

Vaccinations

Tous les étalons devront être à jour de leurs vaccinations grippe et tétanos. Le certificat de vaccination pourra être exigé.

Sélection

A. NOUVEAUX CANDIDATS ETALONS Pour une première approbation, les conditions suivantes devront être remplies :

- a. Étalons de quatre ans : présentation en main et saut d'un parcours standard.
- b. Étalons de cinq à douze ans : présentation en main et monté sur un parcours standard. EXCEPTION : le comité de sélection peut décider de l'exemption de la présentation sur un parcours si le propriétaire fournit une attestation émanant de sa Fédération Nationale certifiant que son étalon a obtenu trois victoires ou a été classé cinq fois (de la 1ère à la 5ème place) dans un concours international et/ou dans un concours national de niveau S (D-NL) ou A (F).

c. Étalons de treize ans et plus : présentation en main et évaluation des performances sportives propres et/ou sur descendance. Le comité de sélection établira cette évaluation sur la base des performances certifiées par une autorité officielle (Fédération Nationale ou studbook). Ces étalons seront exemptés de la présentation sur le parcours standard.

Les étalons retenus dans les catégories a, b et c mentionnées ci-dessus seront soumis à un examen vétérinaire obligatoire (clinique et radiographique) avant d'être approuvés définitivement à la monte. Cette inspection vétérinaire sera réalisée, dans le cadre de la première approbation, par la commission vétérinaire désignée par le Studbook Zangersheide. Les résultats prononcés par cette commission seront sans appel. Le typage ADN de chaque nouvel étalon approuvé sera déterminé. Les étalons nouvellement approuvés seront toisés.

B. LES ÉTALONS PRÉALABLEMENT APPROUVÉS PAR Z ET ÂGÉS DE

CINQ ANS: Les étalons déjà approuvés à la monte par le Studbook Zangersheide VZW à l'âge de 2, 3 ou 4 ans doivent être confirmés dans leur année de 5 ans, en 2024, pour obtention de leur agrément à vie. Cet agrément définitif ne pourra être accordé qu'à l'issue de leur participation et évaluation par le jury sur un parcours standard ou après évaluation sur base de 3 vidéos de l'étalon réalisées lors de concours hippiques différents. Un palmarès doit également être soumis au jury pour ces étalons et certifié par l'organisation sportive du pays où les performances ont été réalisées.

Frais de participation

Les frais de participation pour les nouveaux candidats à l'expertise s'élèvent à 500 Euros HT à régler comme suit : • 100 Euros à l'inscription accompagnée des X-Rays; • 400 Euros si l'étalon est convoqué à l'expertise (après examen des X-Rays). Pour les étalons de 5 ans déjà approuvés devant être confirmés, les frais s'élèvent à 250 Euros HT, payables à l'inscription. Les frais de transport et de logement sont à la charge du propriétaire de l'étalon Les étalons convoqués à l'expertise pourront séjourner sur place à condition de réserver un box lors de l'inscription. Des boxes sont disponibles au prix de 20 Euros HT par jour et payables à l'arrivée. Les personnes présentant et accompagnant les étalons sur le terrain devront porter une tenue correcte (haut bleu et blue-jean). Les étalons ainsi approuvés seront admis à la monte conformément à la réglementation du Studbook Zangersheide VZW. Les décisions du jury seront sans appel. La présence et la participation à l'expertise s'effectuent aux risques des propriétaires. En aucun cas, ni les organisateurs, ni les employés, ni le service vétérinaire ne pourront être tenus pour responsables en cas de dommages et/ou d'accident. L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au programme, d'interrompre et/ou d'annuler l'expertise, si elle l'estime nécessaire ou en cas de force majeure. Dans ce cas, l'organisation ne pourra être tenue pour responsable, y compris envers toute tierce personne. En tout cas non prévu par le règlement, seules les décisions prises par le Studbook Zangersheide auront force de réglementation. En signant le formulaire d'inscription, le propriétaire déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement précité.